



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 14 novembre 2023

LE PREFET RECOIT LES PROFESSIONNELS DE LA VITICULTURE POUR FAIRE LE POINT SUR LA CRISE ACTUELLE ET ANNONCE 6,3M€ DE DEGREVEMENT AU TITRE LA TAXE FONCIERE NON BATIE (TFNB) DANS 216 COMMUNES

A la demande de Jérôme DESPEY, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, le Préfet de l'Hérault, François-Xavier LAUCH a reçu une délégation de viticulteurs¹ pour faire un point de situation après sa visite du 20 octobre à Abeilhan.

Après avoir reçu un document présentant les doléances des viticulteurs, le Préfet de l'Hérault a précisé les aides conjoncturelles déjà mises en œuvre par l'Etat pour faire face à cette crise sans précédent alliant pertes de récolte (20% en moyenne, allant jusqu'à 50%) et difficultés de mise sur le marché :

- **La possibilité ouverte précocement d'achat de vendange** (arrêté du 4 septembre 2023) modifié à trois reprises depuis pour permettre à des viticulteurs qui ne sont pas en situation d'écouler leur production de vendre à ceux touchés par la sécheresse ;
- **Aides fiscales avec la mise en œuvre de dégrèvement sur la TFNB.** Un taux de dégrèvement a été décidé commune par commune au plus près des dégâts de la sécheresse. Le préfet a indiqué aux professionnels que ces dégrèvements avaient été tous réalisés au 13 novembre dans 216 communes pour un montant d'aide total de 6,3M€ ;
- **Aides sociales avec la mobilisation des allègements de charges** qui peuvent être sollicités auprès de la MSA, ceci pour un total provisoire de 1,5M€ ;
- **Aides à la distillation** pour un total national de 200M€ (dont 40M€ annoncés le 28 août dans l'Hérault par le ministre). France Agrimer ayant communiqué sur les modalités de mise en œuvre des deux premières tranches (sur trois) de ces fonds essentiels à la trésorerie ;
- **Dispositif de prêts bonifiés** : annoncé le 2 octobre, ce dispositif de prêts bonifiés à 2,5% sera mis en place début 2024 et permettra aux viticulteurs d'étaler leurs obligations bancaires et de libérer de la trésorerie.

Le Préfet de l'Hérault a enfin relayé l'annonce par le ministre d'**un fonds d'urgence de 20 millions € au niveau national** pour soutenir les viticulteurs en grande difficulté de trésorerie. Ce fonds annoncé le jeudi 9 novembre par le gouvernement s'adressera aux viticulteurs touchés par les maladies cryptogamiques et la sécheresse. Ce dispositif sera adossé au régime de *minimis* agricoles. Le préfet a dit toute sa disponibilité dès les instructions reçues pour le mettre en place de manière déconcentrée et rapide en lien avec la Chambre d'agriculture.

¹ Jérôme Despey, président de la chambre agriculture 34 ; Sophie Nogues, présidente FDSEA 34 ; Benjamin Boillat, président jeunes agriculteurs 34 ; François-Régis Boussagol, président vigneron indépendants 34 et Fabien Castelbou, président de la coopération agricole Occitanie

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle

Tél. : 04 67 61 61 25

Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr

Site : www.herault.gouv.fr

Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2

Une procédure de reconnaissance de pertes de récoltes et de pertes de fonds va par ailleurs être transmise au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire avec pour objectif de pouvoir traiter les demandes d'indemnisation individuelles au 1er semestre 2024.

Face à la situation climatique et économique exceptionnelle pour la filière viti-vinicole, le préfet de l'Hérault a rappelé aux membres de la délégation les apports de la réforme de l'assurance climatique multirisques entrée en vigueur le 1er janvier 2023. Dotée de 680 millions d'euros, ce dispositif offre la capacité de disposer d'une couverture pour les aléas climatiques. Les viticulteurs assurés multirisques climatiques (aides de la PAC pour la prise en charge de la cotisation) seront mieux indemnisés par l'État que ceux non assurés.

Le préfet de l'Hérault s'est enfin engagé à relayer au cabinet du Ministre de l'agriculture les différents points soulevés au cours de l'échange au titre des aides conjoncturelles et structurelles attendues.

Chiffres clés de la filière viticole dans l'Hérault

L'Hérault se classe à la première place nationale en termes de production et à la deuxième place après la Gironde en superficie : 78 000 ha de vigne en production / 4,7 millions d'hectolitres de vin (4,44 millions d'hectolitres en estimation pour la récolte 2023).

Le vignoble occupe 45% de la surface agricole du département.

Les vins rouges sont majoritaires avec 43% des volumes, contre 32 % pour la couleur rosé et 25 % en blanc.

La production est orientée à 80 % vers le segment des vins avec Indications Géographiques Protégées (IGP), à 15% vers celui des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) et 5% en vins Sans Indication Géographique (SIG).

La filière viticole de l'Hérault emploie directement près de 9000 salariés dont une part non négligeable de saisonniers (3000 équivalents temps plein) soit 55,6% des salariés agricoles.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2